



COMMUNIQUE DE PRESSE – 1<sup>er</sup> mars 2007

## **Contournement autoroutier de Bordeaux : le TA donne raison aux associations et annule la décision du ministre de l'Équipement !**

Les associations Aquitaine Alternatives, SEPANSO et Bassin d'Arcachon Ecologie se félicitent du jugement du tribunal administratif de Bordeaux annulant la décision du ministre chargé de l'Équipement du 14 mai 2004 qui avait « retenu le principe de la réalisation d'un contournement autoroutier de Bordeaux et décidé sa mise en œuvre ».

Le tribunal a confirmé l'analyse des associations selon laquelle le débat public préalable à la décision ministérielle avait été interrompu prématurément avec l'annonce, lors du CIADT du 18 décembre 2003, de la réalisation du contournement autoroutier de Bordeaux d'ici à 2012.

Le tribunal a aussi retenu leur argument selon lequel la liberté d'appréciation du ministre a été restreinte par la décision du CIADT.

L'annonce du CIADT a en effet, selon le tribunal, « vidé de son sens une procédure de concertation supposée permettre à cette autorité (le ministre chargé de l'équipement) de se prononcer en pleine connaissance sur l'opportunité de ce projet, de ses enjeux et de son accueil par le public ».

La décision ministérielle du 14 mai 2004 étant maintenant annulée, la procédure menée par le Préfet (lancement des études, choix des fuseaux...) devient caduque.

Ce jugement redonne par ailleurs toute sa place à une procédure du débat public malmenée par les plus hauts représentants de l'Etat et par les grands élus qui ont voulu la réduire à une simple formalité.

Au moment où l'enjeu climatique, l'épuisement des ressources pétrolières et la nécessaire sauvegarde des derniers espaces naturels amènent les citoyens à contester la multiplication des projets d'infrastructures de transports partout en Aquitaine et en France, ce jugement revêt une importance nationale et il fera date.

Sans attendre, Aquitaine Alternatives, la SEPANSO et Bassin d'Arcachon Ecologie demandent au Préfet et aux grands élus d'en prendre acte et d'en saisir l'opportunité pour remettre à plat le dossier des transports en Aquitaine dans le cadre de l'instance de concertation régionale qu'elles ont maintes fois appelée de leurs vœux.

**Contacts**

Aquitaine Alternatives	- Simon Charbonneau : 05 56 67 34 09
	- Dominique Nicolas : 05 56 99 89 34 ; 05 57 68 01 77 <a href="mailto:dnicolas@galilee.fr">dnicolas@galilee.fr</a>
	- Christine Jean 06 20 33 95 80
SEPANSO	- Philippe Barbedienne : 05 56 91 33 65 – <a href="mailto:phb.sep@wanadoo.fr">phb.sep@wanadoo.fr</a>
Bassin d'Arcachon Ecologie	- Françoise Branger : 05 56 54 51 02